

COMMISSION DES PRIVAT-DOCENTS

RAPPORT D'ACTIVITÉS *DISCUSSION*



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE

Conseil de Faculté 26 juin 2008



Commission des Privat-Docents

Stylios E. Antonarakis, président

Constance Barazzone Argiroffo

Laurent Bernheim

Christine Chaponnier

Panteleimon Giannakopoulos

Christophe Iselin

Louis Loutan

Andrea Mombelli

Arnaud Perrier

André Pascal Sappino

Armin Schneider

Marie-Andrée Terrier, ex officio

Selon la Loi sur l'Université du 2 décembre 1993, en application depuis le 24 janvier 1994 (articles. 24 et 39A), les privat-docents

- Sont membres du corps professoral *
- Participent à l'enseignement dans un domaine spécifique ...
... cadre défini par les règlements des facultés
- Sont nommés par le rectorat, sans traitement, pour une période de 3 ans au maximum; leur nomination est renouvelable pour des périodes successives de même durée

Privat-docent (en allemand : Privatdozent) est un titre universitaire de tradition allemande en Europe. Il désigne des enseignants qui ont écrit une habilitation, mais qui n'ont pas (encore) reçu une chaire d'enseignement ou de recherche. Pour cette raison, le privatdozent ne reçoit aucune rémunération. Cependant, c'est un passage obligé pour obtenir une chaire.

Le titre de privat-docent fut institué en Prusse vers 1810, il ne deviendra courant qu'à partir de 1860. Ce titre académique existe en Allemagne, Autriche, Suisse, Russie, Pologne, Hongrie, Turquie, Finlande, Suède.

Commission des Privat-Doctents

Commission consultative

Deux mandats :

- Evaluation et proposition de nomination des candidats
- Renouvellement des mandats

Conditions

Une implication bien définie dans un **enseignement structuré** de la Faculté de médecine de Genève

Un niveau **d'activité scientifique**, attesté par des publications, qui accrédite clairement l'excellence dans un domaine donné

*Les **activités cliniques** sont appréciées.*

Une compétence de haut niveau dans un domaine clinique, ou en relation avec la clinique

L'existence d'activités d'enseignement et de recherche planifiées sur au moins les 3 années suivant le dépôt de la candidature

Demande du
Candidat



Review



Nomination

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Candidats	35	21	23	17	26	28
Acceptés	29	13	11	10	14	15
(%)	83	62	48	59	54	54
A revoir	6	8	12	7	12	13

Exemples de non entrée en matière

« votre implication dans l'enseignement à la Faculté de médecine de l'Université de Genève s'avère insuffisante et n'a pas encore atteint les critères requis ».

« ... les membres de la Commission aimeraient que vous présentiez 2 à 3 articles supplémentaires en recherche clinique, dans votre domaine de prédilection ».

« ... votre implication dans l'enseignement, en contact direct avec les étudiants, s'avère insuffisante ».

« le volet enseignement dans notre Faculté apparaît inférieur aux critères requis. La commission serait heureuse de reconsidérer votre dossier une fois cette condition remplie, mais ses membres se permettent cependant de vous suggérer de déposer, le cas échéant, votre candidature à la fonction de privat-docent à la Faculté des Sciences de l'Université de Genève ».

« ... nous aimerions que vous développiez un peu plus votre ligne de recherche clinique qui serait suivie d'encore au moins deux articles originaux dans des journaux à politique éditoriale de votre spécialité ».

Exemples de non entrée en matière

«... quelles sont les perspectives du candidat dans notre institution et les plans de carrière que vous envisagez lui en tant que « chercheur ».

«... les membres de la commission maintiennent leur recommandation quant à votre production scientifique qu'ils vous demandent d'augmenter d'au moins deux publications originales dans des journaux à politique éditoriale où vous figurerez en tant que premier ou dernier auteur ».

« Avant de reconsidérer votre candidature, les membres de la commission souhaiteraient que ayez effectué les heures d'enseignement qui vous ont été confiées par le Pr et que votre liste de publications soit complétée par un ou deux articles comme co-auteur ».

« Les membres de la Commission vous encouragent à poursuivre vos projets de recherche dans un programme structuré, avec une ligne bien définie. Ils seront heureux de reconsidérer votre dossier dans une année ».

«... votre implication dans l'enseignement s'avère pour le moment insuffisante. Les membres de la commission estiment que vos obligations d'enseignement pour l'année académique 2006/2007 doivent être augmentées. En outre, afin de se prononcer de manière appropriée à propos de votre développement académique, la commission a décidé de s'adjoindre les conseils de la XXX (autre faculté) à laquelle ils soumettront votre dossier ».

Demande du
Candidat



Evaluation



Thèse

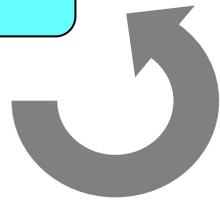
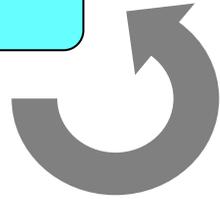
Review



Leçon



Nomination



	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Mean	6.3	5.5	5	6.5	6.9	7.2
SD	2.49	1.56	2.18	3.50	3.35	3.91

Thèse de privat-docent

Ce travail doit être écrit sous la forme d'une revue susceptible d'être publiée dans un journal international de la spécialité. Dans le but de faciliter la procédure de son évaluation par des experts nationaux et internationaux, il serait souhaitable que le travail soit rédigé en anglais. Il doit illustrer les qualités didactiques du (de la) candidat(e), l'originalité de sa recherche, ses connaissances de la littérature dans le domaine concerné et indiquer explicitement les orientations et le potentiel de développement de la recherche entreprise. La qualité éditoriale du travail est également considérée.

Un délai maximum de deux ans est octroyé entre l'acceptation du rapport de candidature par le Collège des professeurs et la remise de la thèse.

Le travail de thèse est soumis à l'appréciation de **trois experts suisses et internationaux** retenus dans la liste des six experts proposés par le (la) candidat (e). Selon l'avis de ces experts et après d'éventuelles modifications de fonds et/ou de forme apportées au travail, le Doyen planifie la "leçon d'habilitation".

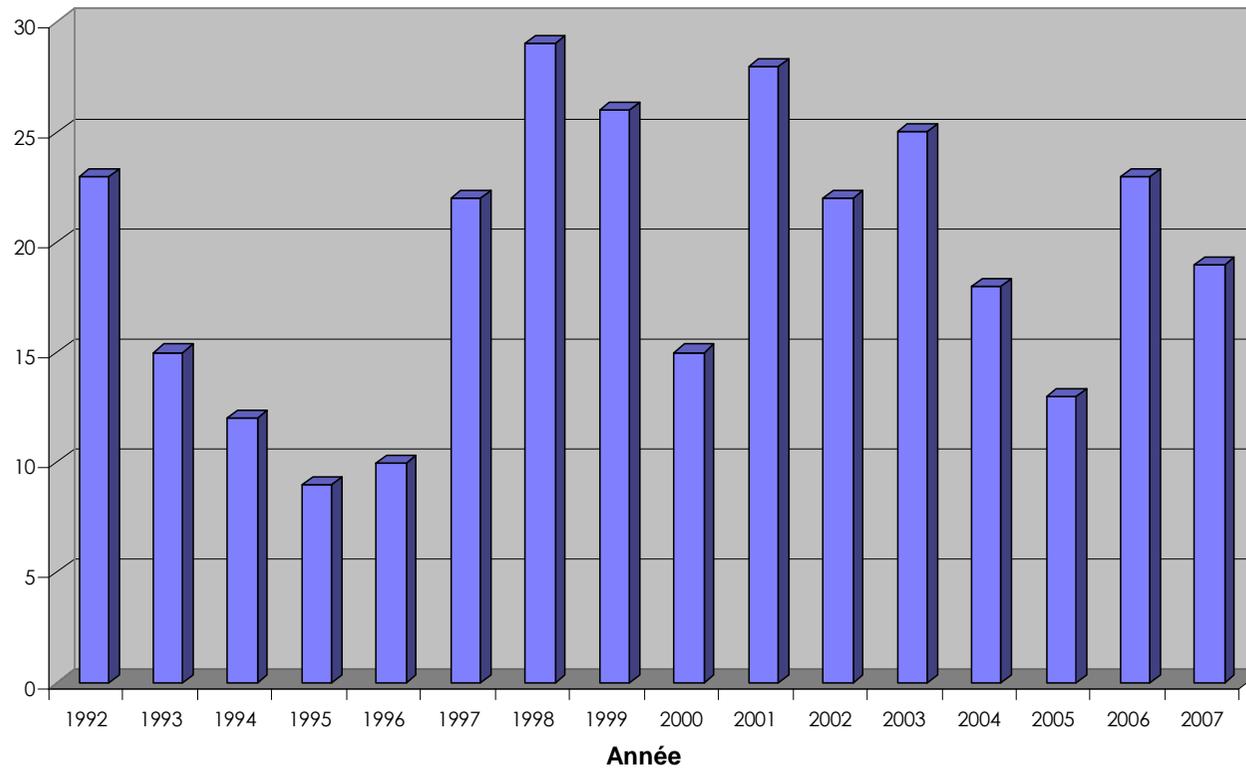
Evaluation de la thèse de privat-docent

Exemples de commentaires d'experts

« Dr X is an academic and clinical researcher with well-recognized international stature...has developed powerful molecular tools for analysing... Thesis is well written with high scientific content and didactic value... »

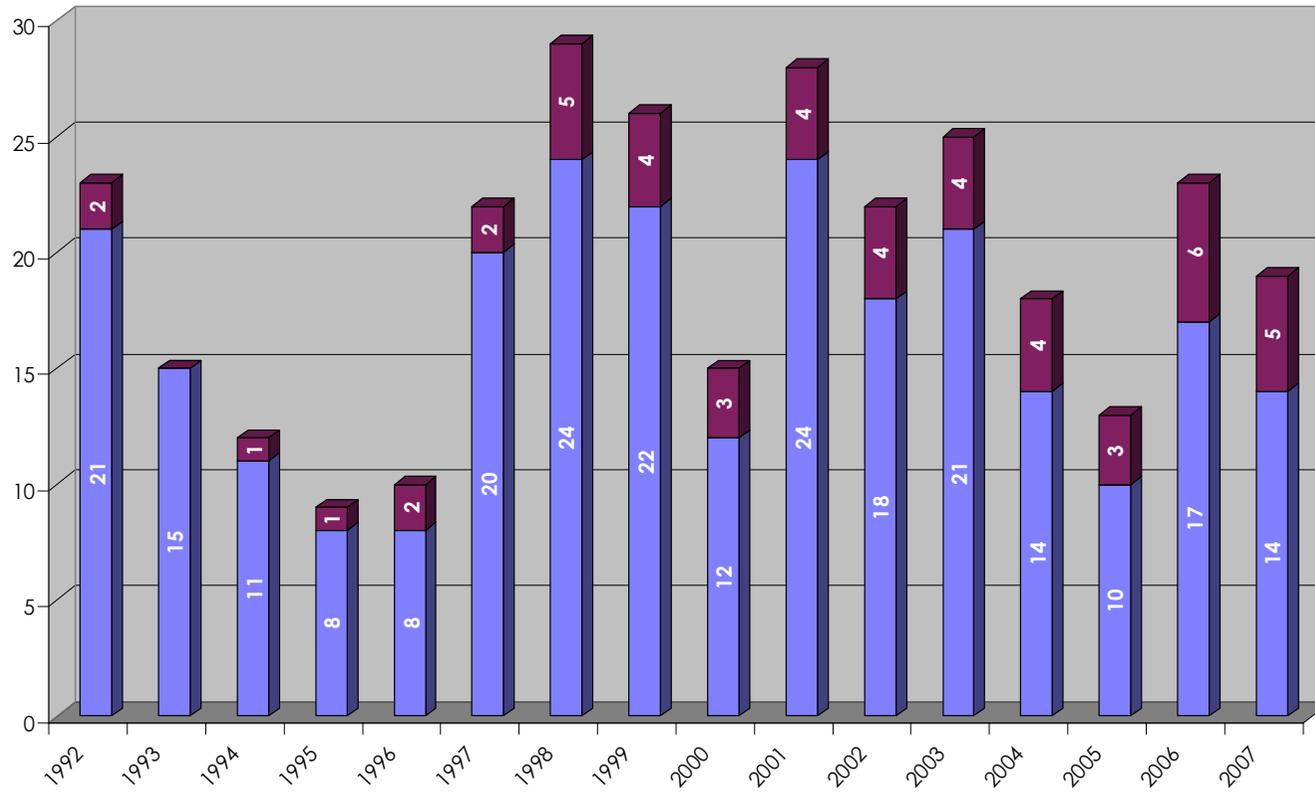
« Bien que l'apport personnel de l'auteur ne soit pas toujours facile à discerner, cette thèse présente de nombreuses faiblesses. Le travail dans son ensemble est très superficiel. La valeur didactique est faible à inexistante... »

Nombre de nominations / année

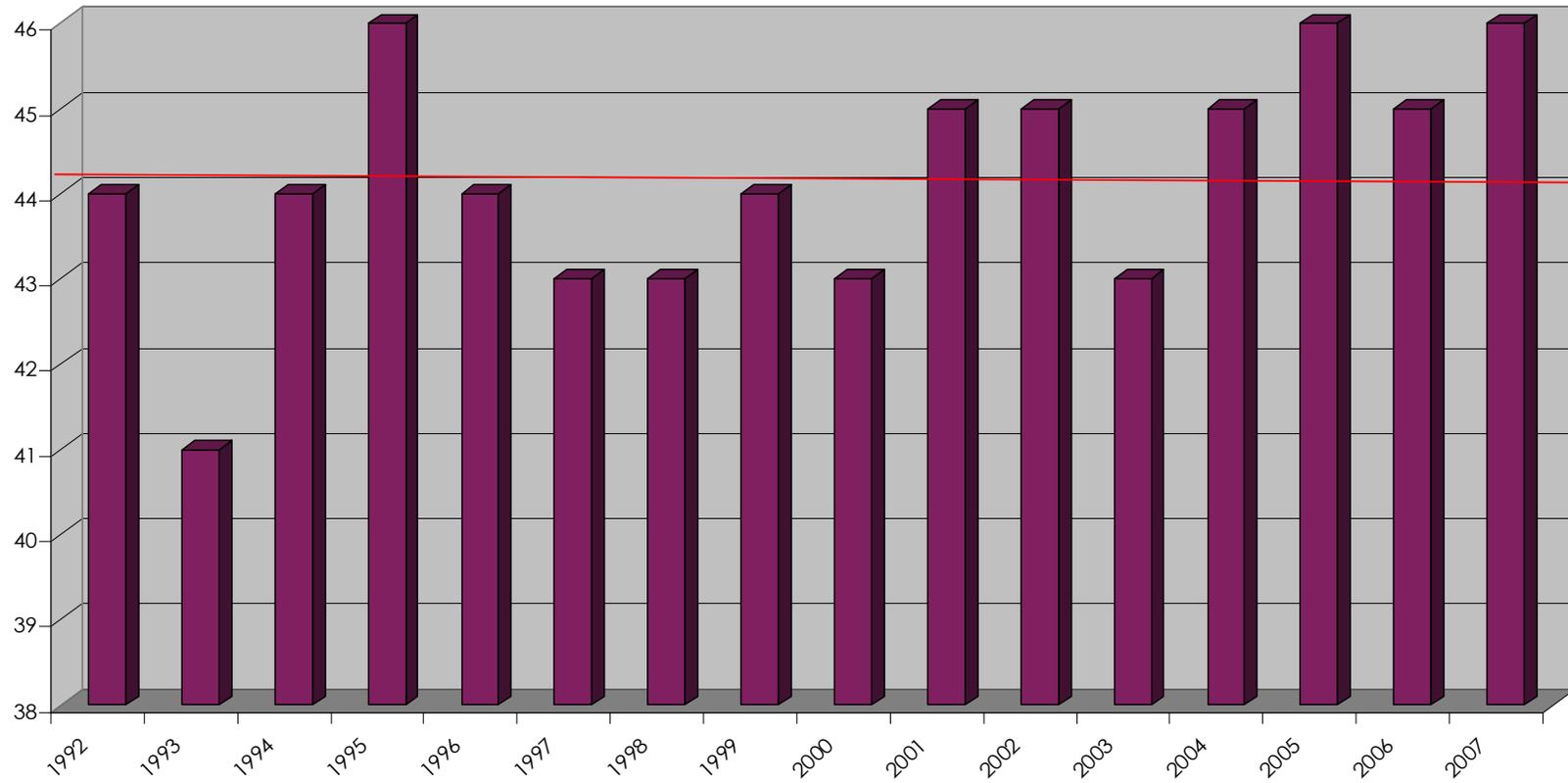


Mean /year 14.83
Hommes 367
Femmes 63

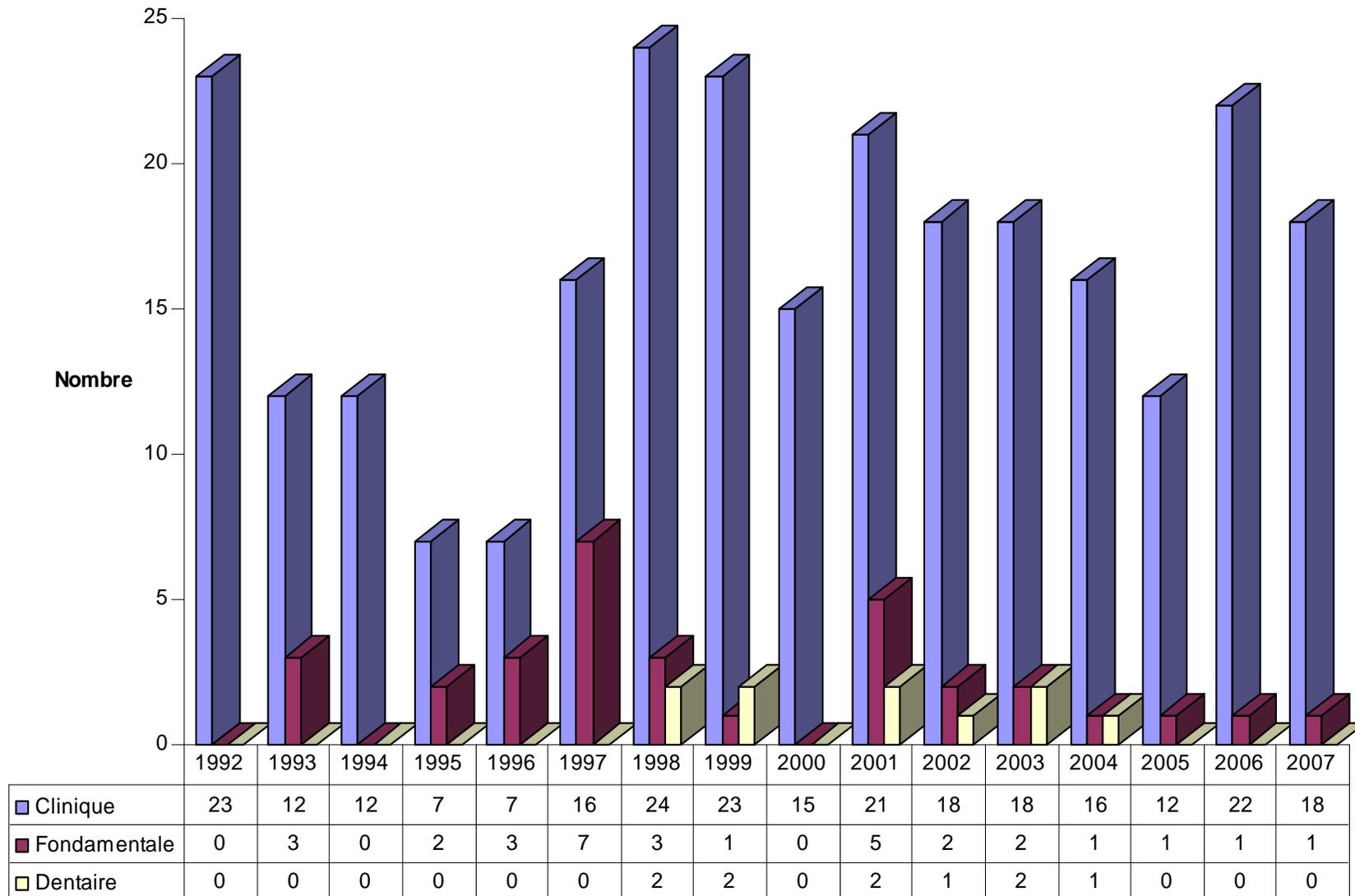
Proportion homme/femme nommés



Âge moyen lors de la nomination

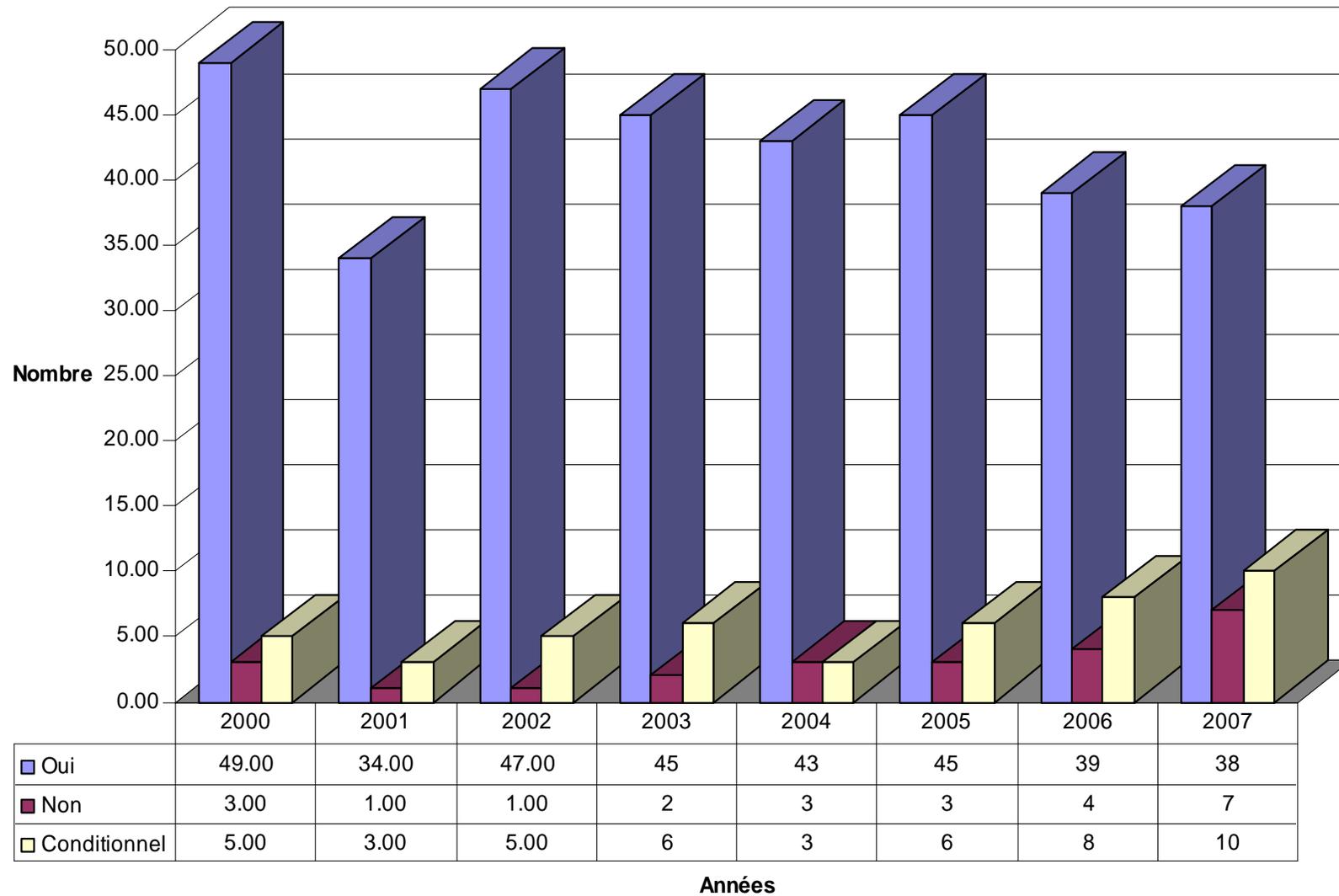


Nominations PD 1992-2007 par section



Années

Renouvellements et Non-Renouvellements de mandats de PD 1992-2007



Futur du titre

The institution of private docent started around 1810 in Prussia and became established only around 1860. After that, for many years, habilitation remained cumulative, i.e. it was based on already-published work, not a new monograph. The heyday of privatedocentship lasted approximately from 1900 until 1968, when hardly a university professor in a normal field was appointed who had not been a private docent.

During the university reforms beginning in 1968, in order to quickly broaden the professorial base for the many newly opened and expanding universities, often professors were appointed who were not private docents as well. This was also seen as a political act to counter the alleged inherent conservatism and reactionary views of the German professoriate.

The life of the private docent is very **unsatisfactory** (Georg Simmel called the time "the purgatory of P.D.-ship", because a private docent in Germany is generally highly qualified, tends to be **around 40** and often has a family, yet no salary or status to speak of. (This is only true in the rare case that the private docent is not holder of a paid position as *Hochschulassistent*, *Hochschuldozent* or *Akademischer Rat*, the salary of these positions is comparable with the salary of American assistant professors.) In addition, the institution indubitably contributes strongly to the "overagedness" of the German senior academic staff. Thus, there have always been reform attempts to abolish the position, and in 2002 a limited number of "junior professorships" were introduced which are fast-track, time-limited positions to qualify for regular professorships. This is often seen as the **"beginning of the end" of privatedocentship**. Supporters of the institution of privatedocentship in Germany today belong to the more **conservative** camp in academic policy, while its detractors tend to be more left or liberal in outlook.